



N° 27

9 décembre 2011

# SAINT SEINE INFOS

Bulletin semestriel d'information de la commune de Saint-Seine-sur-Vingeanne



*La Tribune du Conseil...*

Dans ce numéro :

## Une énergie controversée !

### SOMMAIRE :

Tribune du conseil.....	p. 1
Infos pratiques.....	p. 2
- Des éoliennes à Saint-Seine ?.....	p. 3
- ADSL .....	p. 3
- Au fil de l'eau.....	p. 3
- Réforme des collectivités.....	p. 4
- Détecteurs de fumée.....	p. 4
- Berges de la Vingeanne.....	p. 5
- Assainissement individuel.....	p. 5
- Syndicat de l'eau et assainissement..	p. 5
- Syndicat d'initiative.....	p. 6
- Que vive l'église.....	p. 6
- La réunion publique .....	p. 7
- Taxe d'habitation, rappel.....	p. 8
- Travaux 2011.....	p. 8
Associations	p. 8
- Repas des aînés.....	p. 8
- Une nouvelle association.....	p. 8
- Calendrier des manifestations.....	p. 8
État civil.....	p. 9
Les commerces.....	p. 10

Les premières utilisations du vent en tant qu'énergie remontent aux moulins à vent.

Apparus à l'an 600 tout d'abord en Orient puis en Égypte, les moulins à vent produisaient une énergie mécanique qui servait à mouler les grains mais aussi à pomper l'eau pour irriguer les cultures.

Les premiers moulins à vent d'Europe sont apparus un peu avant l'an 1000 en Grande-Bretagne et se sont généralisés ensuite au XII<sup>ème</sup> siècle dans toute l'Europe.

Les premières éoliennes ne font leur apparition véritablement qu'à la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle, sous forme expérimentale. C'est un américain qui conçoit ce dispositif pour alimenter sa maison en électricité, en 1888.

Pendant tout le XX<sup>ème</sup> siècle, de nombreux essais seront réalisés. En 1957, Johannes JUUL crée une turbine qui sert encore aujourd'hui de modèle aux éoliennes modernes. Aux États-Unis, en Grande-Bretagne et en France seront réalisées des éoliennes dont la puissance pourra aller jusqu'à 1 000 KW (nous sommes loin des 2 500 KW actuels).

Le marché de l'énergie éolienne est freiné dans son développement pendant une grande partie du XX<sup>ème</sup> siècle en raison de la forte consommation de pétrole et de charbon. Dans les années 70, les premiers chocs pétroliers et l'augmentation brutale du prix des énergies fossiles redonnent un nouveau souffle à l'énergie éolienne.

Aujourd'hui, après Rio en 1992, Kyoto en 1997, Johannesburg en 2002, les Grenelle 1 et 2 de l'environnement, il est acté que les énergies fossiles n'ont plus d'avenir à court terme (moins de 50 ans à consommation constante) et qu'il faut revenir à des énergies dites « renouvelables » afin de freiner le réchauffement climatique annoncé.

La Communauté de Communes du Val de Vingeanne a été ciblée par plusieurs sociétés qui développent des projets éoliens. La récente présentation en conseil communautaire a montré que 4 zones sont potentiellement concernées sur le territoire. La commune de Saint Seine est concernée par l'implantation de machines.

Sans entrer dans un débat stérile « pour ou contre l'éolien » ou pire encore « pour ou contre l'éolienne », les élus du conseil municipal travaillent avec les partenaires de ce projet. Il va sans dire que si l'étude préalable (très très poussée) notifie que la commune peut recevoir des éoliennes, il va falloir délibérer pour ou contre leur implantation. La décision ne sera pas prise parce qu'il faut en prendre une... L'ensemble des paramètres sera étudié, pesé, vérifié. La décision engage la commune pour 25 ans au moins.

Pourquoi avoir pendant un quart de siècle plusieurs éoliennes sur notre territoire ? Est-on prêts à les accueillir ? Les propriétaires fonciers et les exploitants sont-ils prêts eux aussi ? Peut-on se priver de ressources financières importantes pendant un quart de siècle ? Peut-on prendre le risque de se les voir imposer dans quelques années par une décision d'intérêt public sans retombées fiscales ?

Les questions sont posées, d'autres se poseront.

## INFORMATIONS PRATIQUES

Permanence du maire, **Louis GENTILHOMME**, le vendredi de 16 h à 18 h.

Par ailleurs, une PERMANENCE TÉLÉPHONIQUE est assurée par :

Le maire : Louis GENTILHOMME : 06 74 79 63 83

Le premier adjoint : Christian CHARLOT : 06 87 46 82 15

Ou le second adjoint : Gérard FAIVRE : 06 74 79 63 82

### Secrétariat de mairie :

◆ **Les lundi, mardi, mercredi de 9h à 12h ;**

◆ **Le vendredi de 16h à 18h**

**Tél : 03 80 75 89 29**

**Service postal** : assuré par la boulangerie. Tous les jours, sauf le mercredi et le dimanche

**EDF** : 08 10 33 30 21 ; **SAUR** : 03 80 68 22 22 ; **SMOM** : 03 80 95 21 10

**Ordures Ménagères et Tri Sélectif** : passage le mardi matin. Sortir les caisses la veille.

**DECHETTERIE** : ouverture : mardi et jeudi de 15h à 17h ; le samedi de 14h à 17h

Adresse E-mail de la mairie :  
saintseine.vingeanne@free.fr

Adresse Internet... :

<http://saintseine.vingeanne.free.fr>

Fax : 03 80 75 89 29

**Pôle scolaire** de Fontaine-Française. Maternelle : 03 80 75 90 09, primaire : 03 80 75 90 02

**Collège** de Fontaine-Française : 03 80 75 80 32

**Communauté de communes** : 03 80 75 83 37

**CHAMBRES D'HÔTES** : Château de Rosières : 03 80 75 96 24 (voir site internet)

**HÔTEL** : à Fontaine-Française ( 5km du village) : 03 80 75 90 06

**LOISIRS** : SALLE POLYVALENTE  
(location salle : Danielle BOUCHARD  
(03 80 75 88 78 )

Club et terrain de foot : voir associations.

### Les Associations :

- ⇒ Les Sapeurs-pompiers (amicale).
- ⇒ Le club du 3<sup>ème</sup> age (RDV le mercredi tous les 15 jours d'octobre à mai, à la salle polyvalente)
- ⇒ Le club de Foot : formation à partir de 6 ans. Responsable : Mr LÉVÊQUE : 7, impasse du Château, 21610 MONTIGNY-sur-VINGEANNE : 06 83 26 15 94
- ⇒ « Saint Seine à la Recherche du Temps », collecte d'objets anciens ; expositions.
- ⇒ Les chasseurs.
- ⇒ « Musique, Culture et Patrimoine » : faire vivre l'église

**Pompiers 18 ; Gendarmerie Fontaine-Française : 03 80 75 82 10**

Hôpital de Gray (15km du village) : Urgences, Radiologie.

**SAMU : hôpital de Dijon (40 km du village) TEL : 15, portable : 112**

Bibliothèque de Fontaine-Française : 03 80 75 99 86

Ouverture : le mercredi de 9h30 à 11h30 et de 15h à 17h, le samedi de 10h à 12h.

**Santé ...sur la commune de Fontaine-Française (5km) :**

Docteurs BRUNET et DE CASIMACKER : 40, rue de l'Église. Téléphone : 03 80 75 93 19

SCP des Docteurs JOYANDET et SCHOULLER rue de la Maladière. Téléphone : 03 80 75 80 18

**sur la commune de Autrey-lès-Gray :**

Docteur NEYRAN : 03 84 32 32 90

**En cas d'absence de médecin appeler le 15**

Pharmacies : Fontaine-Française : 03 80 75 80 16, Selongey : 03 80 75 70 52, Autrey-lès-Gray : 03 84 32 32 76

Cabinet infirmier : Élodie BLETRY, Alexandra PETIT : 03 80 75 48 05. 40, rue de l'Église, Fontaine-Française 21610 (une permanence de soins infirmiers, au cabinet, a lieu du lundi au samedi, de 8h30 à 9h, vendredi de 17h à 17h30)

Radiologie : docteur G. ALTOM à Gray : 03 84 65 00 38

MAPA, Maison d'Accueil des Personnes âgées : 03 80 75 83 22

Kinésithérapeutes : Delphine MAS, Mélanie GUERINON, tél : 03 80 75 52 36. 40, rue de l'Église à Fontaine-Française

**Aide sociale :**

Assistante sociale : Mme Maryvonne VANHOUTÈRE : 03 80 95 70 00

**DES ÉOLIENNES À SAINT-SEINE ?**

Les engagements de la France au niveau européen en matière de développement durable et de politique énergétique, nous imposent la production de 23% de notre énergie électrique à partir de sources renouvelables. C'est le cas de l'éolien et des panneaux photovoltaïques.

La Bourgogne est concernée et la Côte d'Or a fait l'objet d'une étude, à partir des documents de Météo France, afin de déterminer les zones favorables à l'installation d'éoliennes.

Les conditions draconiennes imposées (exclusion des sites sensibles, zones urbaines, patrimoine classé ou parcs naturels...), réduisent considérablement les zones d'implantation.

La commune de Saint-Seine-sur-Vingeanne a été choisie en raison d'un couloir régulièrement venté situé à l'Est de la commune.

La Communauté de Communes, porteuse du projet et la commune de Saint-Seine, sur laquelle pourraient être installées ces éoliennes, ont donné leur accord pour l'étude d'une zone de développement éolien.

Le conseil municipal doit se prononcer à chaque étape du projet :

Étude de la ZDE : acceptée le 14 septembre

fin 2011 : délibération après la fin de l'étude

2012 : délibération après l'avis de la Préfète

2013 : délibération après l'enquête publique et accord du permis de construire par le maire suivi de l'avis de la Préfète

2014 - 2015 : aménagement et constructions.

La réflexion du conseil municipal porte essentiellement sur les ressources financières dont bénéficierait la commune. Six éoliennes sur le territoire de la commune rapporteraient 33 400€ auxquels s'ajouteraient 6 000€ pour chaque éolienne installée sur une propriété communale. Cela représente entre 40% et 50% de nos ressources fiscales actuelles !

Notre souci est de limiter au maximum la pression fiscale au profit de notre commune, mais aussi de la future communauté de communes puisqu'elle recevrait dans le même temps 48 000€.

Si ce projet aboutissait dans les cinq années qui viennent cela nous permettrait d'investir et de faire des travaux, sans avoir recours à des augmentations d'impôts.

Nous sommes bien conscients des problèmes liés à l'implantation d'éoliennes, mais le jour venu nous prendrons toutes nos responsabilités.

**Au fil du canal...**

Le village de Saint Seine a, de par sa position géographique, de nombreux atouts, dont celui de pouvoir profiter d'un cours d'eau et d'un canal.

Depuis plus de cent ans, le canal relie la Marne à la Saône et la Champagne à la Bourgogne en 224 kilomètres. Nous sommes à 20 kilomètres de son raccord avec la Saône.

Les pêcheurs et les promeneurs connaissent bien les chemins de halage, l'un traditionnellement en herbe, l'autre revêtu de cailloux concassés et dès les premières pluies, vite impraticable.

Pourtant, dans la région Champagne, depuis plusieurs années, des travaux ont permis la création de kilomètres de « voies vertes » permettant presque totalement la traversée de cette région en vélo le long des berges. Une autre portion d'aménagement reliait Maxilly/Saône à Blagny/Vingeanne.

Le Conseil Régional de Bourgogne a décidé de prolonger ces travaux. Dorénavant vous pourrez circuler à pied sans dommages pour vos chaussures et en vélo sans vous faire éclabousser. Le chemin de halage est maintenant recouvert d'un ruban d'asphalte qui va vous permettre de relier, si vous êtes courageux, Pontailier à Vitry-le-François et de faire de nombreuses découvertes au fil des berges du canal.

**ADSL, INTERNET HAUT DÉBIT**

Les travaux d'enfouissement et de mise en place de la fibre optique entre Saint-Seine et Fontaine-Française sont terminés.

Le câblage de l'armoire électrique située dans la cour de la mairie est réalisé.

Toutes ces opérations étaient nécessaires pour bénéficier de l'internet haut débit sur toute la commune. Le débit se situera entre 2 et 18 Mb suivant la situation de la maison par rapport aux équipements situés vers la mairie.

La commercialisation se fait depuis le 7 novembre.

Vous pouvez contacter les services de l'opérateur « Orange » pour tous renseignements complémentaires.

### RÉFORME DES COLLECTIVITÉS LOCALES

#### Fusion : notre avenir se joue en ce moment

Dans le « Saint Seine Infos » du mois de juin, la rubrique « Libre propos » résumait les contraintes qui nous étaient imposées dans le cadre de la réforme des collectivités locales. Dans la fusion avec la communauté de communes du « Mirebellois », outre une certaine incohérence concernant le bassin de vie, les simulations montraient un coût financier trop important pour être supporté par les habitants.

En ces périodes difficiles et dans un contexte général qui ne va pas s'améliorer, une augmentation des impôts de 26% au profit de la nouvelle communauté de communes, était inacceptable.

Conscients de leur responsabilité, les élus du canton se sont mobilisés pour s'opposer à une décision unilatérale de la CDCI (Commission Départementale de Coopération Intercommunale) et aux choix de Madame la Préfète.

Vous avez également été consultés et votre avis a été pris en compte dans nos réflexions (196 personnes sur 197 se sont prononcées contre la fusion avec Mirebeau et une majorité s'est déclarée favorable à un rapprochement avec le canton de Selongey).

Depuis, les discussions avec le président et les vice-présidents de la Communauté de Communes du canton de Selongey, ont permis à chacun d'exprimer son point de vue afin d'aboutir à un mode de fonctionnement accepté par tous.

La dernière réunion, jeudi 3 novembre, a souligné la volonté de tous les élus de tout mettre en œuvre afin d'aboutir à une fusion consentie et non à un mariage forcé.

Il restera à la Communauté de Communes des « Sources de la Tille » d'accepter ou non d'entrer dans la future Communauté de Communes, car Madame la Préfète souhaite que Grancey-le-Château fasse partie de cette nouvelle entité. Bien sûr, cela ne change rien dans les discussions que nous avons avec Selongey.

Cette future Communauté de Communes sera plus équilibrée avec des cantons ruraux confrontés aux mêmes problèmes.

Cet équilibre sera aussi financier, car si les impôts du canton de Selongey vont augmenter dans un premier temps au profit de la nouvelle communauté de communes, c'est pour la création d'un pôle scolaire, comme à Fontaine-Française. Nos impôts, eux, ne bougeront pas.

Nous sommes très vigilants quant à l'évolution de ce dossier qui aura des conséquences importantes pour notre avenir.

La décision de Madame la Préfète sera connue début janvier 2012.

Dernière minute : les trois communautés de communes ont rencontré la Préfète et lui ont fait part de leur volonté de travailler ensemble. Celle-ci s'est déclarée favorable à la fusion et a décidé de présenter cette proposition à la CDCI du mois de décembre. Seuls les membres sont compétents pour valider ce projet.

### DÉTECTEURS DE FUMÉES

Tous les ans, surtout lors des périodes hivernales, un nombre trop important d'accidents est provoqué par des incendies ou des intoxications au monoxyde de carbone. Une bonne partie de ces sinistres, qui causent souvent mort d'hommes, pourrait être évitée très facilement par l'achat d'un petit appareil de prévention. Il est prévu que cet équipement soit obligatoire en mars 2015 pour le détecteur de fumée, mais, pour l'instant, rien n'est prévu pour l'autre détecteur. Or, le monoxyde de carbone est totalement inodore, difficilement détectable par nos sens olfactifs. C'est là que le détecteur peut sauver des vies !

Le faible coût de ces appareillages devrait nous inciter à nous en équiper le plus rapidement possible. Il s'agit de deux petits boîtiers, de la taille d'un poudrier, fonctionnant avec des piles. L'un détecte les fumées et doit être placé en hauteur, l'autre détecte le monoxyde de carbone (émis lors de mauvaise combustion : poêle tirant mal, cheminée bouchée) et se place à portée des yeux.

Il n'y a besoin d'aucun professionnel pour poser ces appareils et vous les trouverez dans tous les magasins de bricolage dans une fourchette de prix allant de 17€ à 40€. Les associations de consommateurs ont réalisé des tests sur ces appareils. Vous trouverez auprès de ces associations la liste des meilleurs produits (qui sont aussi les moins chers!)

## VIE COMMUNALE : informations générales

### **À l'attention des propriétaires ou des fermiers, dont les terres bordent la Vingeanne.**

Avant d'entreprendre des travaux qui touchent aux berges de la Vingeanne, (travaux de restauration pour endiguer l'érosion des berges par exemple), il est recommandé de faire une déclaration à la Direction Départementale de l'Équipement et de l'Agriculture.

(Au titre des articles L.214-1 et L. 214-6 du code de l'environnement).

Vous pouvez télécharger le document sur Internet ou vous renseigner en mairie.

### **ASSAINISSEMENT INDIVIDUEL**

Un certain nombre de foyers de Saint Seine ne sont pas raccordés sur l'assainissement collectif. Ces maisons sont équipées d'un assainissement individuel qui doit répondre à des normes très strictes. Toutes les installations doivent être vérifiées afin de s'assurer de leur conformité.

Le contrôle des installations d'assainissement non collectif (prévu à l'article L.2224-8 du code général des collectivités territoriales), relève de la compétence des communes. La date du 31 décembre 2012 inscrite dans cet article, constitue la date limite avant laquelle les contrôles doivent être effectués.

Cette vérification sera effectuée dans le courant de l'année 2012 par les services de la SAUR, qui sont mandatés par délibération du conseil municipal.

## **STATION D'ÉPURATION, SYNDICAT DE L'EAU POTABLE ET SYNDICAT D'ASSAINISSEMENT**

Quel rapport entre ces trois éléments ?

L'accord du Conseil Général pour le versement de subventions était conditionné par une étude du système de collecte et de traitement des eaux usées sur les quatre communes dépendant de ce service. Le résultat de l'étude montrait que la mise en place d'une rhizosphère sur notre commune accompagnée d'une mise aux normes de la station de Montigny pour les trois autres communes n'était pas envisageable en raison du coût de l'ensemble des travaux.

Dorénavant les aides seront accordées à un projet commun après constitution d'un syndicat entre les quatre communes de Montigny-Mornay-Villeneuve, Pouilly-sur-Vingeanne, St-Maurice-sur-Vingeanne et St-Seine-sur-Vingeanne.

Le projet de statuts du syndicat, proposé par notre commune, a été accepté par les conseils municipaux des trois autres communes.

La Préfète a refusé la proposition de constitution du syndicat au motif que la réforme des collectivités territoriales impose, soit une intégration du syndicat dans la communauté de communes, soit l'intégration du syndicat dans un autre syndicat.

Nous avons choisi la deuxième option. Les représentants des communes au Syndicat de l'eau potable ont accepté d'intégrer la compétence assainis-

sement en modifiant les statuts qui étaient en cours d'élaboration.

Le projet de statuts de 19 pages, rédigé par les représentants de Saint-Seine, est en cours de relecture dans les autres communes. Sa rédaction était compliquée par le fait que seules 4 communes sur 8 étaient concernées par le Syndicat d'assainissement et qu'il fallait clairement séparer les deux budgets pour éviter toute interférence.

L'intégration du Syndicat d'assainissement dans celui de l'eau potable ne deviendra effective qu'après la décision de lancement d'une nouvelle station par les quatre communes concernées.

Information complémentaire : l'agence de l'eau « Rhône, Méditerranée, Corse », dont nous dépendons, vient d'augmenter le taux de prélèvement de la taxe d'assainissement qu'elle prélève au profit de l'amélioration des réseaux. Cette taxe passe de 0,078€ par m<sup>3</sup> à 0,15€ par m<sup>3</sup>, soit une augmentation de près de 100%.

Cela représente un coût supplémentaire de 8,64€ pour une consommation de 120m<sup>3</sup> d'eau potable. Encore une fois, nous subissons les conséquences de décisions arbitraires qui ont un impact direct sur les revenus des ménages.

## UN SYNDICAT D'INITIATIVE, POUR QUOI FAIRE ?

Dans les années 1980, une poignée de personnes du canton créaient une association pour promouvoir le tourisme dans notre région. Avec des moyens de fortune, ils décidaient d'ouvrir des permanences pour renseigner les quelques touristes qui traversaient rapidement nos villages lors de leurs migrations.

Depuis ces origines, le projet s'est précisé sous l'impulsion de Madame BOIRIN, de Flée et de Monsieur LAUNOY, ancien Conseiller Général du canton. Dans les dernières propositions de statuts qui ont été votées, les communes ont été encouragées à déléguer au moins un de leurs conseillers afin de faire remonter toutes les informations sur les lieux et manifestations susceptibles d'attirer les touristes.

Avec le soutien de la mairie de Fontaine-Française et des subventions de la Communauté de Communes, le Syndicat d'Initiative de Fontaine-Française et du Val de Vingeanne dispose d'un lieu pour accueillir les personnes de passage. La maison « La Plume Rouge », depuis peu propriété de la municipalité de Fontaine-Française, ouvre ses portes de juin à septembre et propose un choix d'informations sur notre canton et les lieux alentours.

Lors du renouvellement du Conseil d'Administration après le décès de Monsieur LAUNOY et la démission de Madame BOIRIN, arrêt bien mérité après tant d'années de bénévolat dans cette association, le nouveau bureau a peiné à constituer une équipe efficace. Une Assemblée Extraordinaire devrait redonner un nouvel élan au Syndicat et permettre de renommer un président disponible et disposé à relancer les projets.

L'avenir de notre canton passera par une ouverture au tourisme. Cela nécessite de réfléchir aux propositions d'animations, de découvertes de notre patrimoine, de recensement et d'exploitation de nos richesses patrimoniales. Cela obligera aussi à créer des lieux d'hébergement, de restauration. Chacun doit se sentir concerné par cette démarche et peut participer à l'effort d'imagination pour faire vivre notre canton.

## QUE VIVE L'ÉGLISE !

Elle fait tellement partie de notre paysage et de nos histoires que nous l'oublierions presque !

Son état de délabrement, il y a peu, nous a fait beaucoup parler, nous a même amené à en dire les pires choses, voir imaginer qu'on puisse la démolir pour moins payer pour elle.

Aujourd'hui, elle s'impose à nous dans sa beauté retrouvée bien qu'encore imparfaite.

Beaucoup nous l'envient. Toutes les communes n'ont pas la chance d'avoir une église romane de facture bourguignonne. Et encore moins d'être annoncées sur l'autoroute par de grands panneaux bien visibles sur lesquels on la reconnaît du premier coup d'œil !.

Les derniers travaux d'électricité achevés ont rendu possible sa réouverture aux beaux jours. En peu de semaines, près de 200 feuillets de l'histoire de l'église sont partis avec les visiteurs. Ce qui atteste d'un intérêt certain de cet édifice pour les gens qui franchissent le porche.

L'accès à l'église permet une première approche de notre patrimoine, par une visite souvent solitaire. Y proposer concerts, conférences et autres animations est une démarche complémentaire qui peut attirer un autre public. Cela peut avoir un impact positif sur le

tourisme environnant.

C'est pourquoi un groupe d'habitants, suite à l'appel lancé dans le journal de juin, s'est lancé dans la création d'une association dont l'objectif est de faire vivre l'église, en y organisant des manifestations en accord avec la beauté et la spiritualité du lieu.

Cette association a été déclarée sous le titre : « MUSIQUE, CULTURE ET PATRIMOINE »

Son adresse est domiciliée à la mairie. Naturellement, le maire (l'église est bien communale) et le curé du Doyenné (ce sont les paroisses qui ont la jouissance totale des églises, à titre gratuit, perpétuel et exclusif) en sont des membres de droit.

Les personnes qui se sont lancées dans ce projet d'association auront sans doute besoin de votre aide lors de l'organisation de certaines manifestations. Votre soutien, même minime à travers votre adhésion, sera important pour que vive l'église.

## RÉUNION PUBLIQUE

C'est une tradition maintenant à Saint Seine, quand les jours diminuent, les habitants sont conviés à faire le point sur les activités de leur conseil municipal. Ce soir là, une trentaine de personnes étaient venues écouter le bilan semestriel présenté par Louis GENTILHOMME, maire, Christian CHARLOT et Gérard FAIVRE, ses adjoints.

Les points développés ont été illustrés par une présentation vidéo qui permettait de soutenir les propos.

Ainsi, nous avons pu imaginer la future extension du hangar communal à travers les plans de l'aménagement prévu pour héberger le nouveau camion des pompiers. La consultation devrait être lancée en fin de l'année.

Puis les usagers de la route de Rosières ont pu visualiser la nouvelle circulation des véhicules et des piétons sur la portion de route entre l'entrée du village côté Attricourt et la rue de Belle Charme : rétrécissement de la chaussée, trottoirs larges. Lors des travaux, il est prévu de capter plus efficacement les eaux pluviales et aussi de profiter des tranchées pour y insérer des fourreaux qui permettront un jour de passer la fibre optique. Pour l'anecdote, une partie des financements provient des amendes de délits de circulation !

Beaucoup d'entre nous se sont réjouis d'apprendre que le lavoir communal rue de l'abreuvoir du Cornot, qui a servi à tant de générations de ménagères, était en cours de restauration. C'est une association d'insertion, sous tutelle du Conseil Général, qui réalise les travaux, la commune fournissant les matériaux. Le coût pour la commune sera de l'ordre de 4 500€, alors que le coût réel dépasse 25 000€.

L'église retrouvera ses compagnons. La suite de ses travaux est inscrite par la DRAC pour 2012. Les consultations devraient commencer en début d'année prochaine. Il ne reste plus qu'à l'État à confirmer par écrit son engagement de subvention.

Le projet de déplacement du Monument aux Morts provoque un mouvement de contestation et d'objections. Le Conseil Municipal avait imaginé plusieurs possibilités de lieux pour y installer un nouveau monument, l'actuel étant intransportable tant son appareillage est abîmé par les intempéries et par les années. Les quelques entreprises consultées avaient dessiné et chiffré leurs projets. Le budget communal n'est pas en mesure d'absorber une telle dépense. Une nouvelle proposition est donc soumise, celle d'apposer des plaques de part et d'autre de la porte de la mairie. Cela permettrait que les noms soient visibles de tous. Ce projet reçoit des critiques très diverses, les personnes présentes renvoyant un certain nombre de questions au conseil municipal. Il s'agit là d'une différence de perception dont l'équipe municipale tiendra compte. Des suggestions sont faites sur un éventuel autre lieu pour le monument, sur la friche de Saint Seine les Halles, sur le parking de l'église, vers la poste.... Cela résoudrait les problèmes posés par la circulation les jours de cérémonies.

Le conseil municipal attend d'autres suggestions !

Le projet de réhabilitation du bâtiment de la Poste avance. L'étude est terminée et les dossiers de consultations sont en cours. Il y aura trois logements : un T2 (45m<sup>2</sup>) prévu

avec les normes handicap, un T3 (63,4m<sup>2</sup>) en duplex, un T4 (92m<sup>2</sup>) à l'étage. Le bâtiment sera rénové avec une haute isolation qualité environnementale et un chauffage au bois. Les travaux devraient commencer début 2013 pour une réception fin 2013.

Un débat suit la présentation des problèmes liés aux fusions imposées des Communautés de Communes Val de Vingeanne et du Mirebellois. La consultation des habitants de Saint Seine a montré l'intérêt que chacun porte à notre avenir puisqu'il y a eu près de deux cents réponses avec une écrasante majorité contre cette fusion imposée.

Actuellement, il y a des pourparlers entre les Communautés de Communes du Val de Vingeanne et de Selongey. Ces deux entités sont à peu près équivalentes en population, bassin de vie, imposition, représentation. Il reste à proposer des accords à la Préfète avant le premier janvier 2012.

Les éoliennes. Ce projet fait suite au Grenelle de l'Environnement. Des sociétés prospectent sur les zones possibles. Ici, c'est la société EOLE RES qui investit en vue de la création d'une Zone de Développement Éolien. Elle a été retenue par la Com Com pour faire une étude sur le potentiel et les contraintes du territoire. Cette étude a débuté début juillet et sera présentée en Préfecture fin 2011.

Une délibération de la commune et de la Communauté de Communes viendra valider le pré-projet. Puis, la Préfecture viendra donner son avis sur le démarrage d'une étude où tous les paramètres possibles seront étudiés : courants aériens, couloirs d'aviation, liaisons hertziennes, lignes à haute tension, couloirs de migrations, chauve-souris, sous-sol, insectes, batraciens, faune, flore...La zone concernée par l'étude est énorme. Elle touche plus de 250 propriétaires.

En 2013, il y aura une enquête publique avant l'éventuelle dépôt de demande de permis de construire. Dans le meilleur des cas, les travaux pourraient débuter fin 2014-2015.

Les recettes représenteraient 40% de l'ensemble des recettes fiscales de la commune, ce qui est loin d'être négligeable ! Depuis longtemps la commune n'a pas augmenté sa part d'impôts afin d'atténuer les hausses des autres collectivités. Mais le Conseil Municipal se réserve le droit d'arrêter le projet s'il ne semble pas compatible avec nos objectifs sur Saint Seine. Il en est de même pour la Communauté de Communes où trois représentants de la commune votent selon le choix du Conseil Municipal.

ADSL. La question se pose sur la survie du Wimax. La commune n'ayant pas la liste de ceux qui ont un contrat avec les opérateurs Wimax, elle ne peut proposer aucune action collective.

Deux défibrillateurs sont commandés : un pour la salle des fêtes, un à la mairie.

Le CPI (pompiers) reste à Saint Seine pour intervenir quand il y a de petits troubles et cela malgré la construction d'un centre à Fontaine-Française. C'est la mairie qui assure le financement du CPI.

La réunion se termine par la présentation de l'association « Musique, Culture et Patrimoine », nouvellement créée afin de proposer concerts, conférences et animations



## VIE COMMUNALE : vie quotidienne

### TAXE D'HABITATION RAPPEL

Vous devez, chaque année avant le 1<sup>er</sup> janvier, si votre résidence ou vos résidences sont vides de meubles, faire une déclaration en mairie.

Il n'y a pas de tacite reconduction d'une année à l'autre de cet état de la résidence.

Pour que cette déclaration soit prise en compte il faut que les pièces soient totalement vides et que les services de la mairie puissent attester de la véracité de la déclaration.

Toute déclaration sur l'honneur adressée directement aux services des impôts sera contestée par le maire.

Renseignez vous en mairie

### TRAVAUX 2011

Voici résumé ci-dessous l'ensemble des travaux 2011 effectués sur le territoire de la Commune :

**Travaux de reprise** de l'entrée du CD 30 route de Rosières (Trottoirs, bordures, enfouissement du réseau d'eaux pluviales)

Devis établi et retenu auprès de la **société Roger Martin** pour la somme de 75 468 €. Financements : subvention conseil général : 28 000€ + réserve parlementaire : 8 000€ + fonds propres de la commune.

**Travaux de point à temps réalisés par le conseil général pour un coût de 18 103 € :**

- Rue de l'abreuvoir du Cornot
- Rue Basse

- Petite rue de Belle Charme
- Rue du mur
- Lotissement Creux Jeanneton.
- Route de Verfontaine
- Route de Fahys

**Travaux de réfection des Murs pour un coût de 10 058 € :**

- Ancienne route de Gray effectué par l'employé communal
- Réfection du lavoir : est en cours par une entreprise d'insertion financée par le Conseil Général et la commune (Sentiers)
- Enrochement du bord de rivière de la rue de L'abreuvoir du Cornot par l'entreprise Bongarzone

## ASSOCIATIONS

### REPAS DES AÎNÉS

Le traditionnel repas des aînés, offert comme chaque année par la municipalité aux personnes de plus de 65 ans, aura lieu le samedi 21 janvier prochain à la salle des fêtes de Saint-Seine-Sur-Vingeanne à partir de midi.

L'invitation vous parviendra prochainement. Vous ne manquerez pas de retourner celle-ci en précisant le nombre de convives.

Pour les conjoints de moins de 65 ans, une participation sera demandée.

Nous comptons sur votre présence !

### UNE NOUVELLE ASSOCIATION MUSIQUE CULTURE ET PATRIMOINE

Sous l'impulsion de quelques passionnés, est née une nouvelle association (voir en page 6).

Ces bénévoles qui se sont lancées dans ce projet d'association auront sans doute besoin de votre aide lors de l'organisation de certaines manifestation.

Votre soutien, même minime à travers votre adhésion, sera important pour que vive l'église.

## MANIFESTATIONS FESTIVES

### CALENDRIERS DES MANIFESTATIONS 1<sup>er</sup> SEMESTRE 2012

<b>Samedi 14 janvier</b>	<b>BRÛLÉ DE SAPINS *</b>
<b>Samedi 18 février</b>	<b>CONCOURS DE BELOTE</b>
<b>Samedi 17 Mars</b>	<b>SOIRÉE MONT D'OR</b>
<b>Dimanche 22 Avril</b>	<b>MOULES FRITES</b>
<b>Samedi 9 Juin</b>	<b>FÊTE DE LA MUSIQUE</b>
<b>Dimanche 1<sup>er</sup> Juillet</b>	<b>VIDE GRENIER</b>

\* Réservez nous vos sapins, ils seront ramassés devant votre maison le samedi matin. Si toutefois vous souhaitez vous débarrasser de votre sapin avant cette date, vous pouvez le déposer à l'endroit du feu, rue de l'Abreuvoir, en bas de l'ancienne poste.

Les dynamiques associations du village vous attendent nombreux à ces rendez vous festifs !



## ÉTAT CIVIL

Nombre d'habitants en décembre 2011 : **426**

### Naissances

- Élixa PECH le 29 mai
- Dawn DEFER le 10 octobre
- Camille COMAS le 23 novembre
- Méline HUGOT le 12 décembre

### Mariage

- Sylvie LÉONARD et Patrick SAILLARD le 16 juillet

### Décès

- Gabriel PERRIN le 25 octobre

### Les nouveaux habitants

- Jocelyne DEJEUX au 3, nouvelle route de Gray
- Mme et Mr Gérard FUCHÈS au 9, rue du Cimetière
- Tiffany AIRÈS et Benoît PECH au 3, rue du Cimetière
- Mme et Mr Pascal MARTIN au 18, rue de Fontaine

Nous leur souhaitons une bonne installation et un agréable séjour parmi nous.

## VOEUX

Le Maire, les adjoints, les conseillers municipaux, les agents municipaux, vous présentent, ainsi qu'à ceux qui vous sont chers, leurs meilleurs vœux pour cette nouvelle année.



### Droit de réponse

Toute personne a la possibilité de donner son opinion ou de réagir à un article de ce journal. Les courriers devront parvenir au secrétariat de mairie, avant le 1<sup>er</sup> mai, pour la publication du mois de juin et avant le 1<sup>er</sup> novembre pour la publication de décembre.

### Le journal « SAINT SEINE INFOS »

est rédigé par les membres de la commission communication. La commission élabore la liste des grands titres ; définit le thème de l'édition ; répartit la rédaction initiale des différents articles entre ses membres... relit ; restructure ; corrige par un travail en commun avec le conseil, l'ensemble du contenu du journal. Ce travail s'étale sur cinq mois.

Les membres de la commission :

Louis GENTILHOMME  
Christian CHARLOT  
Gérard FAIVRE  
Claire-Alix MORIN